



Decembre 2017

No. 70

Renouvellement d'adhésion à l'EAC/ATC

Les préparateurs de déclarations de revenus peuvent renouveler leur adhésion à l'EAC/ATC directement sur www.efile.ca/fr.

1. Les frais d'adhésion annuels pour 2018 sont les suivants :
 - 145 \$ + TPS/TVH en cas de renouvellement avant le 28 février 2018
 - 170 \$ + TPS/TVH en cas de renouvellement après le 28 février 2018

La date limite pour le tarif « lève-tôt » a été repoussée pour accommoder les membres saisonniers.

2. Le tarif est le même que le paiement se fasse en ligne ou par chèque. Avec le paiement par chèque, il n'est pas nécessaire de remplir de formulaire d'inscription : il suffit de joindre une carte de visite à votre chèque.
3. L'année d'adhésion va du 1^{er} novembre de l'année en cours au 31 octobre de l'année suivante.
4. Une copie gratuite de notre nouveau **manuel de référence fiscal 2017-18 EAC/ATC** est offerte à chaque membre au moment du renouvellement.

Nous vous remercions de continuer à nous soutenir. Nous ne pourrions rien faire sans vous.

Réinitialisation de votre mot de passe EAC/ATC

Vous avez deux options pour réinitialiser votre mot de passe :

Option 1 - sur le site web

Pour demander un nouveau mot de passe sur le site web de l'EAC/ATC, allez sur www.efile.ca/fr et sélectionnez **CONNEXION** en haut à droite. Cliquez sur « Mot de passe oublié », saisissez le courriel utilisé lors de votre adhésion et cliquez sur « Obtenir nouveau mot de passe ».

Un lien pour réinitialiser votre mot de passe vous sera immédiatement envoyé à ce courriel.

À noter : certains navigateurs web et filtres anti-pourriels bloquent certains courriels. Si vous ne recevez pas le lien de réinitialisation, suivez l'option 2 ci-dessous.

Option 2 - courriel direct

Si vous ne recevez pas le lien de réinitialisation, envoyez un courriel directement à swatson@efile.ca et nous réinitialiserons votre mot de passe.

Résultats des élections du conseil d'administration lors de l'AG 2017

L'assemblée générale annuelle et une réunion du conseil d'administration ont eu

lieu à Halifax (N.E.) le jeudi 21 septembre 2017.

Cinq postes du conseil d'administration étaient à pourvoir cette année avec des candidats de tout le Canada.

Les membres suivants ont été élus pour un mandat de trois ans : Shakila Ahmad (Montreal, QC), Donna Lee (Calgary, AB), Blake McGuffie (Nanaimo, CB), Heather Sheppard (Calgary, AB) and George Warren (Torbay, TN). Une liste complète des membres du conseil d'administration est incluse à la fin de ce bulletin.

Une copie du procès-verbal de la dernière AG et de la réunion du conseil, ainsi que des états financiers au 30 juin 2017, est disponible sur demande.

L'AG 2018 se tiendra à Calgary (AB). Les détails seront fournis dans le bulletin *IMPACT* de janvier 2018.

Le conseil de l'EAC/ATC rencontre la direction de l'ARC

Le conseil d'administration de l'EAC/ATC a rencontré les cadres supérieurs de l'ARC pour une journée entière de réunions à Halifax (N.E.) le 22 septembre 2017.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'ARC a été bien représentée par des cadres supérieurs de plusieurs départements, dont :

- la division des services électroniques;
- les services de dépôt électronique;
- la division du système d'information pour les représentants de déclarants;
- la division de communication des services électroniques;
- la division des traitements;

- les services de validation et d'évaluation;
- la division des déclarations de revenus des sociétés et des spécialités;
- la division de la transformation des activités; et
- la gestion des privilèges des tiers.

Beaucoup de questions ont été abordées, couvrant un large éventail de sujets allant des exigences administratives des déclarations aux questions plus larges de politique qui touchent tous les professionnels de la fiscalité. La majeure partie de la discussion s'est centrée sur la poussée par l'ARC vers des services électroniques plus nombreux et améliorés.

L'EAC/ATC a fourni à l'ARC une liste de questions soulevées par nos membres dans notre enquête annuelle. L'ARC est au courant des problèmes auxquels font face nos membres et s'emploie à fournir des solutions. L'EAC/ATC continuera à travailler avec l'ARC à cette fin.

À la suite sont présentées quelques-unes des informations obtenues de l'ARC au cours de nos réunions.

L'Agence du Revenu du Canada annonce "Produire ma déclaration d'impôt" pour Janvier 2018

Autrefois, si votre déclaration de revenus était plutôt sommaire, vous pouviez la transmettre par téléphone. Cependant, l'ARC a supprimé son service Impôtel en juin 2012.

En juin dernier l'ARC se proposait d'introduire à partir de janvier 2018 pour l'impôt de l'année 2017 une version reconstituée d'Impôtel appelée "Produire ma Déclaration d'impôt."

D'où vient l'idée de ce nouveau service?

Il semble que la politique soit la force agissante de cette initiative. Vous vous souvenez de la Lettre de mandat de la ministre publiée par le gouvernement libéral peu après l'élection qui annonçait sa décision de faire de l'ARC une agence axée sur la clientèle et qui se devait:

- de communiquer de façon proactive avec les Canadiens qui ont la possibilité de recevoir des avantages fiscaux mais n'en font pas la demande.
- d'offrir de compléter les déclarations d'impôt pour certains clients, en particulier les Canadiens et Canadiennes qui gagnent un revenu plus faible et ceux qui ont un revenu fixe et dont la situation ne change pas d'une année à l'autre.

À cette fin, l'ARC a identifié un million de personnes qui remplissent leurs déclarations d'impôt et qui sont admissibles au service "Produire ma Déclaration d'impôt". Parmi les personnes choisies, 30% ont remis, l'an dernier, leurs déclarations d'impôt par la poste et 70% l'ont fait électroniquement à l'aide du service de transmission par internet TED.

L'ARC enverra à chacun une lettre en janvier pour les informer de leur admissibilité à utiliser le service "Produire ma Déclaration" (PMD) et leur expliquer la façon de procéder.

Utiliser ce service est facultatif et sera offert gratuitement.

L'Association de TED du Canada s'oppose à cette initiative de l'ARC pour un bon nombre de raisons et nous avons exprimé notre position très clairement pendant

notre réunion avec les gestionnaires de l'ARC en septembre.

Nos inquiétudes sont nombreuses et se résument ainsi:

1. L'initiative "Produire ma Déclaration d'impôt" est un empiètement direct sur les activités d'entreprises du secteur privé.

L'ARC ne devrait jamais se permettre de faire concurrence au secteur privé pour la livraison des services de préparation de la déclaration de revenus;

2. Cela constitue un gaspillage des fonds publics.

L'ARC a abandonné le service Impôtel en 2012 parce qu'il n'était pas rentable et le nombre d'utilisateurs était minime (et en baisse).

Le nouveau service ne sera pas rentable parce qu'il ne pourra pas être offert à de nombreux payeurs d'impôt en raison des complexités de notre régime fiscal. Par conséquent, le service ne vise qu'un petit nombre de contribuables.

La demande de service sera minime parce que le système n'est tout simplement pas facile à utiliser. Le service tel que proposé par l'ARC exigera des utilisateurs une réponse à des douzaines de questions via une Réponse Vocale Interactive (RVI) par téléphone.

De plus, le système coupera brusquement la ligne aux payeurs de taxes dont la situation fiscale n'est pas identique à celle de l'année précédente;

3. L'ARC ne devrait pas, en même temps, donc en conflit d'intérêt, être le préparateur de la déclaration de revenus et l'arbitre fiscal.

L'ARC, porteur de deux chapeaux, est ainsi en conflit d'intérêt sérieux et dangereux. Le contribuable est en fin de compte responsable des déclarations sur son revenu imposable et l'ARC ne devrait pas faire partie des deux démarches.

4. Le bilan du gouvernement pour réaliser avec succès des initiatives technologiques est plutôt lamentable; songez au système de paye Phénix.

Le vérificateur général dit aux Canadiens ce que les déclarants électroniques savent déjà.

Le rapport du vérificateur général de 2017 est éloquent et quoique qu'il trouve les résultats déplorables, ce n'est rien de nouveau pour les préparateurs de déclarations de revenus.

Depuis plusieurs années nous nous sommes plaints de ces problèmes: les lignes téléphoniques sont toujours occupées et le service en ligne, quand on peut y accéder, n'est pas remarquable ou consistant.

Pour remédier à ces problèmes, l'ARC lancera un nouveau système tôt dans la nouvelle année pour entraîner ses agents du centre d'appels. L'ARC aussi admet que présentement, la technologie de son centre d'appels est dépassée et devra être mise à niveau.

Sommaire du rapport du VG

	ARC rapporte ceci	Rapport du VG
Pourcentage des appels acheminés	90%	36%
Nombre d'appels sans réponse	Quelques-uns	29 millions
Réponses erronées	6.5%	30%

Endroits maintenant rejoints par les bureaux d'aide de TED

En novembre 2016, la Ministre du Revenu national (Diane Lebouthillier) annonçait le lancement de "Initiative de renouvellement des services" pour l'ARC.

Le but de cette initiative était de coordonner le traitement des activités de l'ARC et de créer trois nouveaux centres nationaux de vérification et de perception (CNVP).

Malgré l'intention de "coordonner les activités" l'initiative continue de causer beaucoup de difficultés pour les préparateurs de déclarations de revenus et les déclarants. Le remaniement a entraîné une bonne quantité de changements dans le personnel et chez les nouveaux venus à l'ARC. Le résultat en a été de ralentir sérieusement le système de traitement. L'ARC se penche sur ces problèmes présentement.

Cette rationalisation a aussi réduit le nombre de postes d'aide pour les déclarants électroniques. Par conséquent, l'ARC a réparti les responsabilités des bureaux d'aide TED pour les déclarants en ligne comme suit:

- Winnipeg maintenant prend soin du Canada dans l'Ouest (CB, Alberta, Saskatchewan, Manitoba), 2 territoires (Yukon, et les Territoires du Nord-Ouest), et 2 régions en Ontario (Hamilton et Kitchener-Waterloo).
- Sudbury maintenant prend soin de l'Est du Canada (Terre-Neuve, NE, NB, IPE), un territoire (NU), 3 régions du Québec (Montréal, Sherbrooke, et l'Outaouais) et le reste de l'Ontario.

- Jonquière, maintenant, prend soin d'une grande partie du Québec, excepté Montréal, Sherbrooke et l'Outaouais.

L'ARC nous informe aussi qu'il n'y aura pas de changement dans les heures de service pour les préparateurs de déclarations de revenus (les fuseaux horaires ne sont pas un facteur car le travail par quart et les heures d'opération permettent le même niveau de service).

L'ADC express

À la suite du succès de l'ADC express en 2017, l'ARC a élaboré plusieurs améliorations. Elles comprennent:

- Rendre l'ADC express disponible tôt après le dépôt d'une déclaration du revenu à l'aide d'un logiciel certifié;
- Enlever le message résultant d'une évaluation instantanée puisqu'elle n'est plus nécessaire;
- Ajouter un nouveau message TED de confirmation;
- Ajouter un nouveau message pour les clients qui désirent recevoir leur ADC (avis de cotisation) en ligne par courriel;
- Il est important de noter que si le client désire recevoir son ADC par courrier en ligne, vous pourrez quand même le repérer dans votre logiciel d'impôt;
- Le formulaire T183 pourra offrir la livraison de l'ADC express;
- On demande au déclarant d'impôt de choisir une des trois options électroniques ou encore il peut demander une version

papier qui lui sera expédiée par courrier régulier.

Préremplir ma déclaration en ligne

Le service PMD en ligne continue de se développer comme partie intégrale du processus de déclaration du revenu en ligne.

Il y a eu une augmentation constante de l'usage de ce service chaque année depuis son début en 2015 avec 6.3 million d'utilisations cette année et la tendance semble persister.

Deuxième année précédente - PMD EN LIGNE

En 2018, le système PMD en ligne donnera les données fiscales pour une année précédente additionnelle, ce qui signifie que les déclarants électroniques pourront se servir du système pour remplir automatiquement des parties de déclarations de revenus de 2017, 2016, et 2015 avec les renseignements que l'ARC possède au moment de la déclaration.

L'expansion de l'information PMD EN LIGNE

L'ARC développe aussi l'information qui est transmise en ajoutant les soldes impayées du Régime d'accession à la propriété et du Régime d'encouragement à l'éducation permanente et ajoute tout intérêt en vigueur aux montants de la dette qui apparaît au service de Demande de renseignements sur les données du client (DRDC).

Service ReTransmettre

L'ARC a inauguré le service ReTransmettre en février 2017.

Le service actuel permet aux utilisateurs de TED (avec autorisation niveau 2) de soumettre en ligne des redressements sur une déclaration T1 en utilisant un logiciel certifié TED pour les années d'imposition 2015 et 2016. Pour l'année 2018, l'ARC augmente le service pour ajouter au ReTransmettre une année additionnelle.

ReTransmettre permet aux utilisateurs du logiciel TED de soumettre les déclarations de revenu modifiées pour les T1 qui ont déjà été soumises électroniquement (soit par le même utilisateur de TED ou un autre utilisateur de TED).

Pour tirer profit de ce service, les utilisateurs de TED doivent remplir la section D de la formule T183 et demander au client de les autoriser à utiliser TED. Si cette section n'est pas remplie, la déclaration modifiée sera rejetée.

ReTransmettre ne peut pas être utilisé:

- si la déclaration du revenu initiale n'a pas encore été évaluée;
- sur une déclaration de revenus qui aurait exigé 9 réévaluations pour une année d'imposition particulière;
- pour changer ou mettre à jour les informations non-fiscales;
- si le contribuable fait présentement l'objet d'une nouvelle cotisation; ou
- pour faire application pour l'Allocation canadienne pour enfants, ou pour un Crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Un changement dans la déclaration du revenu T1 devra être effectué dans le logiciel TED selon les étapes suivantes:

1. L'utilisateur de TED fera le ou les changements sur une déclaration de revenus initiale ou sur une déclaration qui a déjà été modifiée;

2. L'utilisateur de TED complétera la formule T183 incluant la section D;

3. L'utilisateur de TED établit la justesse et certifie que les changements ont été effectués;

4. L'utilisateur de TED recevra l'assurance de la réception ou un avis de rejet avec un message d'explication.

Liste des avis publiés

Le service de la Liste des avis publiés est accessible directement sur la page d'accueil de Représenter un client (RUC).

Cela permet aux déclarants en ligne de découvrir la liste sommaire de tous les avis de cotisation (ADC) et les avis de nouvelle cotisation (ADNC) envoyés à vos clients suite à une déclaration produite ou modifiée.

Pour consulter les avis disponibles vous devez avoir une autorisation en ligne active. Si vous n'avez pas au minimum une autorisation en ligne, on vous refusera l'accès au système.

Les avis émis avant le 13 février, 2017 ou avant la date d'autorisation valide n'apparaîtront pas sur la liste. En d'autres mots, la liste indique seulement les avis publiés depuis la dernière année selon la date de votre recherche dans le service "Liste des avis publiés".

Vous pouvez choisir une ou plusieurs options, incluant votre numéro d'assurance

sociale (NAS), la catégorie de l'avis, et la date. Les quatre catégories sont:

- “Émis par ADC- Pas de changement”: sera visualisé quand une première évaluation apparaît n’avoir pas de différence avec le montant d’impôt sur la déclaration soumise initialement;
- “Émis par ADC- Changement” : sera visualisé quand une première évaluation apparaît avec une différence avec le montant d’impôt sur la déclaration soumise initialement;
- “Émis par ADNC- La demande du client ou de son représentant” : sera visualisé quand un changement aura été soumis sur une évaluation;
- “Autre avis émis par ADNC” : sera visualisé quand un changement dans une évaluation a été introduit par l’ARC.

Après la sélection d’un représentant, l’avoir identifié, et filtré les choix, en cliquant le bouton recherche, un tableau apparaîtra comportant le nom du client, un numéro partiel de l’assurance sociale, le genre d’avis, la date de la parution de l’avis ainsi que l’année d’imposition.

Les projets d’avenir

Récemment l’ARC nous a donné une idée de leur nouveau projet en voie de réalisation: la livraison électronique de toutes les lettres qui sont présentement envoyées aux déclarants électroniques au cours des programmes de dépistage et de surveillance.

L’ARC prévoit que toutes les lettres présentement envoyées par la poste régulière seront éventuellement éligibles à

être envoyées par le truchement du service Représenter un client (RUC).

Nous espérons que ce service sera disponible dans un avenir rapproché.

Webinaires EAC/ATC en ligne

Le EAC/ATC a produit de brefs webinaires, accessibles aux membres, sur des sujets correspondants à l’usage du système TED.

Les webinaires sont produits en conjonction avec l’ARC et sont disponibles dans la section Bibliothèque de notre site internet www.efile.ca

Les séries webinaires, nommées “2 minutes pour comprendre”, enseignent aux usagers les services offerts par le système Représenter un client (RUC). Les exemples de webinaires comprennent “Comment utiliser les fonctions de Débits pré-autorisés et ReTransmettre”.

Si vous avez des suggestions sur un sujet particulier de webinaire, veuillez nous le laisser savoir.

Envoyez vos suggestions à members@efile.ca

Contact

Écrivez-nous à :

Steve Watson MA, CFP, FMA
Directeur exécutif, EAC/ATC
PO Box 20040
Kelowna, C.-B. V1Y 9H2

Tél : 1-866-384-4066
Courriel : swatson@efile.ca



EFILE Association of Canada / Association de TED du Canada

Conseil d'administration 2017-2018

Shakila AHMAD

Bardosh Income Tax & Accounting Services
6557 Somerled Ave, Montreal, QC H4V 1T1

Tel. (514) 488-3455
bardosh@bellnet.ca

Jake ANAND

Softron - Taxtron
3161 Hurontario St, Mississauga, ON L5A 2G9

Tel. (416) 991-2342
jake@softrontax.com

David BAANSTRA

Affirmative Accounting Solutions
661 Hess Cres, Victoria, BC V8Z 3N1

Tel. (250) 590-4880
david@taxgeek.ca

Tracy FISCHER

Fischer Tax Consulting
278 Whitmore Drive, Waterloo, ON N2K 2N5

Tel. (519) 404-3759
fischertaxconsulting@gmail.com

David INHABER

FBC
150-3015, 5th Avenue N.E., Calgary, AB T2A 6T8

Tel. (403) 444-1894
dinhaber@fbc.ca

Donna LEE

Meyers Norris Penny
8th Floor, 715 5th Ave. S.W., Calgary, AB T2P 2X6

Tel. (403) 536-2187
donna.lee@mnp.ca

Blake MCGUFFIE (Treasurer)

Esplanade Tax
PO Box 250, Nanaimo, BC V9R 5K9

Tel. (250) 753-2080
bmcguff@shaw.ca

Neel ROBERTS

PTC Canada
Box 1347, Vulcan, AB T0L 2B0

Tel. (866) 485-2683
neel_roberts@ptccanada.com

Heather SHEPPARD (Secretary)

UsMultiservices Ltd.
4504 - 1 Street SE, Calgary, AB T2G 2L3

Tel. (403) 252-1233
heather@datmedia.ca

Henry SIKKENS (Vice-President)

Fastax Niagara
325 St. Paul St. West, St. Catharines, ON L2S 2E8

Tel. (905) 682-8115
hsikkens@sympatico.ca

Jason STUPAK

J & T Income Tax Service Inc.
33-1736 Quebec Ave, Saskatoon, SK S7K 1V9

Tel. (306) 975-9895
support@taxservice.sk.ca

Patrick VALERIOTE

PV Tax Service
24 Ashley Court, Kitchener, ON N2E 2Z8

Tel. (226) 929-3839
pvtax@rogers.com

Ron VAN ROOYEN

AccuTax a Div of SDI Tax & Accounting Services Inc.
369 Hamilton Rd, London, ON N5Z 1R6

Tel. (519) 438-1960
ron@accutaxlondon.com

George WARREN (President)

G.W. Tax Service
367 Indian Meal Line, Torbay, NL A1K 1G5

Tel. (709) 437-6007
gwtax@nf.sympatico.ca

Karen WIWCHAR

H&R Block Canada Inc.
Suite 2500 – 700 2nd Street SW, Calgary, AB T2P 2W2

Tel. (403) 254-8689
karen.wiwchar@hrblock.ca